



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de
la santé**

**Direction générale de
l'offre de soins**

**Direction générale de
la cohésion sociale**

**LA CHEFFE DE PROJET NATIONAL A
L'ANTIBIORESISTANCE**

Pr Céline Pulcini

Affaire suivie par : Dr Christine Godin Benhaim

☎ : 01.40.56.87.89

christine.godin@sante.gouv.fr

Paris, le **25 MARS 2021**

N° D. 21-007596

La Directrice Générale de l'Offre de Soins
La Directrice Générale de la Cohésion Sociale
Le Directeur Général de la Santé
La Cheffe de Projet national à l'Antibiorésistance

à

Monsieur le Professeur Bruno GRANDBASTIEN
Président de la SF2H

Objet : Saisine de la Société Française d'Hygiène Hospitalière

Lutter contre l'antibiorésistance nécessite d'associer deux stratégies principales dans les trois secteurs de l'offre de soins (ville, médico-social et établissements de santé) : la prévention des infections communautaires et associées aux soins (PCI) et le bon usage des antibiotiques (BUA).

Afin de mettre en œuvre ces deux stratégies, il est nécessaire d'avoir des équipes opérationnelles d'hygiène (EOH), équipes mobiles d'hygiène (EMH), référents en antibiothérapie et équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA). Les équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA) interviendront dans les trois secteurs (établissements de santé [ES], établissements et services médico-sociaux [ESMS], ville), en synergie et en complémentarité avec les dispositifs PCI, tandis que les référents en antibiothérapie et les EOH interviennent dans les ES, et les EMH (dans les régions où elles sont déployées) principalement en EHPAD.

Nous vous sollicitons en tant que Société Française d'Hygiène Hospitalière afin de produire des recommandations guidant le dispositif sur le volet PCI. Nous vous informons que nous avons également saisi le CNP d'Infectiologie concernant le volet BUA et nous vous encourageons à collaborer notamment sur la méthodologie. Vous pouvez également impliquer d'autres organisations professionnelles, si vous l'estimez nécessaire.

Vos recommandations incluront :

1. Une **définition des éléments clés** des programmes de PCI dans les trois secteurs de l'offre de soins en France (pour les établissements de santé, les ESMS [dans un premier temps les établissements médico-sociaux médicalisés] et la ville) ainsi que du **rôle** et des **missions** des EOH/EMH, sur la base de la littérature et des recommandations internationales¹ ;
2. Des **préconisations concernant les ETP nécessaires** (e.g. par établissement pour les EOH et par GHT pour les EMH, selon ce qui est pertinent) pour les EOH/EMH sur la base de la littérature et des recommandations internationales ;

¹ Par exemple, les recommandations de l'OMS : <https://www.who.int/infection-prevention/tools/core-components/en/>

3. Un état des lieux estimant les équivalents-temps plein (ETP) existants sur l'ensemble du territoire national pour les EOH et EMH ; pour des raisons de faisabilité, l'état des lieux se satisfera d'une estimation (e.g. échantillon représentatif). S'ajouteront des données d'impact des activités des EOH/EMH (e.g. sur les infections associées aux soins, l'antibiorésistance) sur le territoire national, là aussi sur un échantillon si possible représentatif, à mettre en regard des ETP disponibles pour les activités de PCI ;
4. Des indicateurs (avec objectifs à atteindre) pour l'évaluation de la mise en place et de l'impact des programmes de PCI dans les secteurs ES et ESMS. Ces indicateurs doivent être cohérents avec les éléments clés définis plus haut. Ils doivent pouvoir être recueillis en routine par les EOH/EMH, puis centralisés par les CPIas à l'échelle régionale.

Le rendu de votre travail est attendu en deux temps :

- La définition des éléments clés, du rôle et des missions EOH/EMH et les préconisations concernant les ETP nécessaires (points 1 et 2) pour **septembre 2021** ;
- L'état des lieux avec données d'impact et les indicateurs (points 3 et 4) sont attendus pour **juin 2022** au plus tard.

Vos préconisations pourront, si vous le souhaitez, être publiées sur votre site. Nous vous remercions d'avance pour votre mobilisation sur ce sujet majeur de santé publique.

La Directrice générale
de l'offre de soins




Katia JULIENNE

La Cheffe de projet national
à l'Antibiorésistance



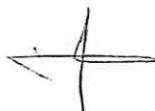
Pr Céline PULCINI

Le Directeur général
de la santé



Pr Jérôme SALOMON

La Directrice générale
de la cohésion sociale



Virginie LASSERRE

Virginie LASSERRE